



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

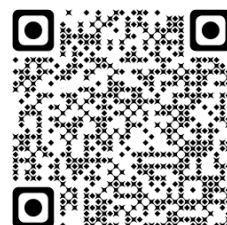


Diplôme Universitaire de Technologie par apprentissage

Génie Thermique et Énergie



Henri Poincaré
LONGWY



L'apprentissage

BÉNÉFICIAIRES



Le contrat d'apprentissage s'adresse :

- Aux jeunes âgés de 16 ans à moins de 30 ans (à la date de début du contrat d'apprentissage).
- Aux Français, ressortissants de l'Union européenne ou étrangers en situation régulière de séjour.

Nature du contrat :

- Contrat de travail de type particulier qui donne à l'apprenti le **statut de jeune salarié** lui assurant une formation dispensée dans l'entreprise et au CFA
- La durée du contrat est de **1 an à 3 ans**, selon le diplôme préparé. Le contrat d'apprentissage prévoit une **période d'essai de deux mois**.

RÉMUNÉRATION

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en **pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC)** s'il est plus favorable que le SMIC.

Son montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Le salaire brut est égal au salaire net. Il n'y a pas de charges sociales pour l'apprenti, y compris CSG et CRDS.



	16 – 17 ans	18 – 20 ans	21 – 25 ans	26 – 29 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	
3 ^{ème} année	55 %	67 %	78 %	

Cas particuliers :

- ✓ Pour les contrats de type public, il est d'usage de **majorer** ces pourcentages de **20 points**.
- ✓ Tout jeune intégrant une **Licence professionnelle ou un Master 2** est rémunéré selon une **deuxième année**.
- ✓ Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent.

DUT

Génie Thermique et Énergie

Production, utilisation et gestion de l'énergie dans les industries, le transport et le bâtiment

Alternance en DUT1 : 23 sem. de cours / 29 sem. en entreprise

Alternance en DUT2 : à partir de 2017

MÉTIERS VISÉS



- Conseiller ou technicien thermique, énergétique et économies d'énergie,
- Technicien dans l'industrie et le bâtiment, en production de chaleur et maintenance d'installations thermiques et climatiques,
- Climaticien, frigoriste,
- Technicien en bureau d'études, organismes d'expertises et de conseils,
- Technico-commercial, ...

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

- Systèmes thermodynamiques, traitement de l'air, climatisation, ventilation,
- Machines thermiques (moteurs, turbines, cogénération, ...) et combustion,
- Transferts thermiques et mécanique des fluides,
- Électricité, automatismes, mesure, métrologie,
- Énergie et environnement.



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



Contact pédagogique 03 82 39 62 70

Contact apprentissage 03 72 74 04 20

candidat.gte@cfa-univ-lorraine.fr

ADMISSION

- **BAC général** : Scientifique,
- **BAC technologique** : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable, Sciences et Technologies de Laboratoire,
- **BAC professionnel** : à dominante systèmes énergétiques.

